



BUDGET 2021

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49).

Cette note répond à cette obligation pour la commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la ville ;
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse mairie@is-sur-tille.fr
- consultation sur le site de la ville d'Is sur Tille ;

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville.

Le vote du budget répond à quelques principes :

- ✓ Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
- ✓ La commune d'Is sur Tille compte 3 budgets :
 - **Le budget principal** financé essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'Etat.
 - **Le budget annexe du service Eau** financé essentiellement par la vente d'eau potable.
 - **Le budget annexe du service assainissement** financé essentiellement par la redevance d'assainissement.
- ✓ **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- ✓ **Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- ✓ **La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

PRESENTATION SOMMAIRE

Informations générales – informations statistiques fiscales et financières

Extrait du Budget primitif 2021

Les indicateurs d'Is-sur-Tille

La population de la Ville est stable entre 2014 et 2021 (+0.07%) avec 4 462 habitants en 2021.
(Source INSEE 2021)

	2020	2021	Strate en 2020
Dépenses réelles / population	741.51	780.81	911
Produit impôts directs	357.25	358.36	443
Recettes réelles/population	835.77	815.27	1048
DGF/population	95.68	95.25	145
Dépenses personnel/dépense réelles	58.43	58.14	48.51
Encours dette / recettes réelles	0.02%	0.67%	

ENCOURS DE LA DETTE au 01/01/2021 des 3 budgets 2 604 019€

- Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 09 février, en y intégrant les résultats constatés au 31/12/20 et repris par anticipation.

Récapitulatif global des budgets 2021 :

BUDGETS 2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Encours dette au 01/01/2021
Budget Général	3 815 978	4 509 928	8 325 906	2 450 624
Budget EAU	77 683	100 089	177 772	55 222
Budget Assainissement	136 290	155 089	291 379	98 173
TOTAL Dépenses	4 029 951	4 765 106	8 795 057	
Budget Général	4 078 949	4 509 928	8 588 879	
Budget EAU	606 951	105 436	712 387	
Budget Assainissement	558 998	155 655	558 998	
TOTAL Recettes	5 244 898	4 771 019	10 015 917	
Excédent budgétaire	1 214 947	5 913	1 220 860	

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2021 a été construit dans un environnement économique et social inédit et instable, conséquence directe de la crise sanitaire qui se prolonge et rend encore plus incertaines les hypothèses prospectives de ressources et de dépenses.

Ce contexte rend d'autant plus nécessaire l'exercice de la prévision et de la planification pour identifier les besoins futurs de la Ville et de sa population.

I) Section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Le budget de fonctionnement s'élève à 3 815 978 € (contre 3 576 398 en 2020).

La gestion rigoureuse du budget menée depuis plusieurs années permet en 2021 de dégager une capacité de financement ou épargne brute de 262 971€. Il est décidé de virer à la section d'investissement 100 000€ afin de garder une marge de manœuvre en fonctionnement.

1- Les charges de gestion (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 1 017 250€ (contre 923 898€ en 2020).

Légère hausse liée entre autre à l'augmentation des contrats de maintenance (ex videoprotection) ; entretien de toitures, budget animations en hausse pour soutenir le tissu associatif Issois à la sortie de la crise sanitaire.

2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en augmentation : 2 006 678€ contre 1 935 432€ en 2020

L'effectif au 01/01/2021 de la commune est de 44.47 en ETP (équivalent temps plein) contre 41.7 en 2020.

L'augmentation de la masse salariale est principalement due au PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) + 7 788€ et les GVT (Glissement Vieillesse technicité) + 38 352€.

Création de 2 postes : chef de projet « Petite ville de demain » et un animateur pour salle Charbonnel.

3- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant global s'élève à 442 129€ contre 416 106 € en 2020.

Les principales dépenses de ce chapitre concernent :

- Les subventions aux associations : 55 020€
- La contribution au SDIS : 82 941€
- La subvention de fonctionnement versée au CCAS : 83 842€
- La participation obligatoire pour Ecole Jeanne D'arc 78 000€ (montant provisoire).

4- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt.

5- Equilibre de la section d'investissement (chapitre 023)

Le financement de la section d'investissement se fait habituellement au travers de l'autofinancement composé de :

- La dotation aux amortissements : 223 095 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 100 000€ (0€ en 2020).

B – Les Recettes

Le montant des recettes s'établit à 4 078 949€

Elles sont composées :

- Des impôts et taxes pour 2 715 958 € soit 74.65 % des recettes réelles de fonctionnement

- Le montant de l'attribution de compensation n'a pas évolué par rapport à 2020 soit 834 236€
- Dotation de solidarité communautaire 18 161€
- Des dotations de l'Etat et participations pour 635 402€ (17.40% des recettes réelles de fonctionnement)
- L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de fonctionnement de 441 174€.
- Les taux d'imposition demeurent inchangés en 2021

Taxe Foncière Bâti : 16.49%

Taxe foncière non bâti : 36.45%

Les taux arrêtés par la ville ne changent pas, cependant les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases à hauteur de 0.2 %

II) Section d'investissement

La Ville d'Is-sur-Tille fait le choix de se projeter et le recours à un investissement ambitieux en est la traduction. Petites Villes de demain sera un des leviers phare en matière d'ingénierie locale en permettant d'accélérer la territorialisation de la relance et amorcer un tournant en matière d'étalement urbain.

Le dialogue avec l'Etat permettra d'identifier les projets prêts à bénéficier les crédits.

Les villes pourront notamment bénéficier de l'enveloppe de 1 milliard de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La ville poursuit un programme d'investissement répondant aux besoins de la population Issoise et parfois du territoire.

A – Les Dépenses

Au titre du BP 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront à 2 625 542€, de dépenses nouvelles dont :

Patrimoine et culture

- Chapelle St Charles

Il est proposé d'entamer la restauration de la Chapelle St Charles en 2021. Les travaux comprennent la restauration de la couverture, de la maçonnerie, des menuiseries, de la peinture et des vitraux pour un montant total de 120 000€. Une 1^{ère} tranche travaux de 40 000€ est inscrite au budget.

Ce projet fait l'objet d'une Campagne de mécénat populaire sur lequel l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine du Côte d'Or a récemment donné un avis favorable.

- Roseraie – Restauration de la fresque du kiosque

Un bureau d'études a été sollicité afin de réaliser un diagnostic sanitaire des décors peints intérieurs du kiosque de la roseraie.

Le protocole de restauration aboutit à proposer un montant de 25 000€ au budget 2021.

- Création de la rose

À l'occasion de la restauration de la roseraie Charbonnel, la municipalité a souhaité créer une rose à l'image de la ville.

Un sondage a été créé pour solliciter chaque Issois et trouver un nom à cette rose. La symbolique de ce nom doit faire connaître la commune au-delà de ses frontières, en lien avec son patrimoine historique.

Création de la rose : 6 500€

- Bibliothèque :

La Ville investit dans son service public communal dans un contexte budgétaire contraint.

-achat du mobilier 5 000€

- logiciel 4 500€

Equipements associatifs - Salle du Dr Brulet

La salle acquise en 2020 sera aménagée en 2021 après identification des besoins.

Une enveloppe de 48 600€ est proposée.

Travaux écoles

En vue de rendre plus fonctionnel les locaux de l'école Matisse, des travaux d'aménagement et de peinture sont envisagés.

Ce projet est estimé à 15 950€.

Equipements et sportifs

La ville poursuit l'entretien de ses bâtiments sportifs avec la réfection du terrain de tennis n°4 pour un montant de 32 000€ et l'acquisition de bungalows pour le car cross pour un montant de 48 000€.

Urbanisme - Mobilité – Voies douces

- **Mobilité – Voies douces**

Les aménagements du parc des Capucins se poursuivent. Après l'installation de la passerelle enjambant l'Ignon à proximité de la nouvelle scène de plein air, une voie douce sera créée et aménagée.

Elle sera dédiée aux piétons et aux cyclistes, collégiens notamment, qui pourront ainsi rejoindre leur établissement en toute sécurité. 132 000€

- **Révision PLU**

Une enveloppe de 52 200€ est proposée.

- **Travaux de voirie :**

Le programme 2021 est estimé à 439 800€ TTC réparti comme suit :

Aménagement de la Rue Victor Hugo (2^{ième} Tranche)

Rue Ste Marie

- **Video-protection**

Après une 1^{ère} tranche d'installation de 6 caméras, il est proposé de poursuivre le programme initié en 2016.

La dépense est estimée à 25 000€ TTC, études comprises.

- **Wifi Européen**

Entre 2018 et 2020, la Commission européenne a lancé 4 appels à projets à destination des villes pour financer l'installation du wifi dans des espaces publics.

Retenue, la Ville sera financée à hauteur de 15 000€ pour une dépense de 18 000€ TTC.

- **Informatique - Télétravail - Autocom**

Lancé en novembre 2020 pour répondre aux instructions du Gouvernement face à la crise sanitaire, le déploiement du télétravail au sein des services administratifs de la mairie sera testé par des agents volontaires.

L'investissement en matériel s'élèvera à 4 900€ TTC.

L'engagement vers le télétravail sera couplé au renouvellement de l'autocom de la mairie dont les fonctionnalités actuelles ne répondent plus au besoin. La dépense est estimée à 13 000€ TTC.

Logements Carnot SPL

Suite à l'achèvement à réhabilitation du bâtiment Carnot une cession interviendra entre la SPL et la Ville au 1^{er} semestre 2021 pour un montant 1 163 100 €.

Cette opération sera financée en cours d'exercice par la contraction d'un emprunt dédié non pris en compte à ce stade et par les loyers immobiliers (72 000€).

Environnement : ONF

Réalisation d'une desserte forestière pour un montant de 16 000€

Remboursement de prêt en capital : 184 343€

B – Les Recettes

Les recettes de la section d'investissement 4 509 929 € sont constituées de:

- 190 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA / dépenses 2020)
- 50 000€ au titre de la taxe d'aménagement
- 911 500 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 223 095 € découleront de la dotation aux amortissements
- 100 000€ Virement de la section de fonctionnement
- Un emprunt pour équilibre de 689 954€
- Les restes à réaliser s'élèvent à 737 796€
- Prêt pour l'acquisition des logements Avenue Carnot

LES BUDGETS ANNEXES

La collectivité a confié à un délégataire la gestion par affermage de son service eau et assainissement. Ces deux budgets doivent s'équilibrer sans versement du budget principal.

La principale recette de chacun de ces budgets concerne les redevances d'eau et d'assainissement des contribuables reversées par le délégataire à la commune.

Budget de l'eau

Le résultat global de clôture 2020 s'élève à 485 048 €

Le budget 2021 est en suréquilibre de 529 268€ en exploitation et en suréquilibre pour 5 346€ en investissement.

En investissement, sont inscrits des charges de restes à réaliser (15 889€) concernant des extensions de réseaux rue BELTRAME, des dépenses nouvelles 62 400€

Budget de l'assainissement

Le résultat global de clôture 2020 s'élève à 437 124€

Le budget 2021 est en suréquilibre de 422 708€ en exploitation et 566€ en investissement

En investissement sont inscrits des charges de restes à réaliser (30 229€) concernant des extensions de réseaux ainsi que des dépenses nouvelles dont diagnostic extension réseau 60 000€